

*Administration du pétrole—Loi*

J'ignore dans quel délai le ministre veut obtenir les autres pouvoirs prévus dans le bill à l'étude. Je suppose qu'il en a besoin en ce qui concerne par exemple le paiement de compensation. Néanmoins, il pourra peut-être examiner les solutions que je lui ai proposées. Il pourrait supprimer les dispositions impératives, faire adopter le bill rapidement et présenter un autre projet de loi plus tard au début de juin. Si le ministre est incapable d'en arriver à un accord, il pourrait peut-être accélérer les choses plus efficacement de cette façon qu'avec le bill sous sa forme actuelle.

Si le gouvernement a décidé d'augmenter les prix, certaines précisions s'imposent. Je ne pense pas qu'elles aient été données par le discours d'ouverture du ministre. Les intentions du gouvernement ne font aucun doute. Dans son discours d'ouverture à la conférence des premiers ministres, le premier ministre a fait le commentaire suivant:

C'est pourquoi mes collègues du gouvernement et moi-même en sommes venus à contre cœur à croire que le prix du pétrole doit augmenter au Canada et tendre vers le prix mondial. Il est inutile de l'augmenter jusque là. Nous devrions surveiller le prix mondial et décider de ce que nous devons faire d'une année à l'autre. Mais le prix pour l'année commençant en juillet devra être plus élevé qu'à l'heure actuelle. Ce qu'il faut établir, c'est de combien.

Ainsi, le gouvernement a affirmé bien clairement qu'à son avis les prix devaient augmenter. La déclaration attribuée au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a jeté quelques doutes dans mon esprit, même s'il peut y avoir des inexactitudes dans le rapport de presse où il dit que le gouvernement fédéral n'aura peut-être pas à fixer un prix unilatéralement s'il est convaincu que les provinces ne le feront pas de leur côté. J'ai trouvé que cela manquait de clarté.

Si j'ai bien compris, le gouvernement s'est engagé à augmenter le prix du pétrole brut à la fin juin. Ainsi, d'ici la fin juin, les provinces productrices respecteront leur promesse de se conformer au prix de \$6.50 le baril jusqu'au trentième jour de juin de cette année. Nous aimerions toutefois savoir ce qui se passera à la fin juin au cas où le gouvernement fédéral et les provinces productrices et même toutes les provinces ne pourraient pas parvenir à une entente. Si le gouvernement fédéral s'est engagé à augmenter les prix, je pense qu'il devrait donner au comité et aux Canadiens en général une idée de cette augmentation.

Le premier ministre M. Blakeney a parlé de \$2.50 le baril et cela a fait beaucoup de bruit. Le ministre a déclaré qu'à son avis, cette augmentation devrait être inférieure et je suppose qu'il pense à \$2 le baril. A mon avis si nous pouvions en avoir une idée précise, cela faciliterait beaucoup les discussions. Le gouvernement ne nous dit pas clairement s'il est d'accord avec la Saskatchewan qui propose \$2.50 ou avec l'Ontario qui propose \$1.50. Il faudra certainement faire un compromis, et le gouvernement devrait nous dire quel prix il s'est fixé comme objectif.

D'autre part, du point de vue de notre parti, quel que soit ce chiffre, j'espère que le ministre nous expliquera comment il en justifie l'adoption à la fin juin. Ce n'est certes pas à cause de la hausse du coût de l'exploitation ni parce que l'industrie du pétrole est en difficulté. Ses bénéfices, depuis deux ans, dépassent ceux de tous les autres secteurs de notre économie. Lors de l'émission télévisée l'autre soir, le ministre a souligné le fait que la hausse des

prix s'impose du fait que l'industrie a besoin de revenus supplémentaires pour ses travaux d'exploration.

J'admets que nous aurions raison de dire aux Canadiens qu'ils devront payer davantage pour l'essence, l'huile de chauffe et le mazout requis par leur équipement de ferme et leurs barques de pêche si ce supplément d'argent devait servir à leur garantir ce dont ils auront besoin pour chauffer leurs maisons, faire rouler leurs voitures et leurs tracteurs, et faire marcher leurs barques dans dix ans. Je ne suis cependant pas aussi optimiste que le ministre qui, d'après la presse, aurait dit avoir reçu de l'industrie du pétrole l'assurance que tout supplément de revenu servira aux travaux d'exploration. Elle ne l'a certes pas employé à cela ces dernières années. Le prix du pétrole a augmenté de 120 p. 100 environ. Les bénéfices battent tous les records alors que l'exploration a diminué. Depuis un an, 93 équipes de forage ont quitté le pays. Quelle assurance avons-nous que l'argent supplémentaire versé à l'industrie pétrolière servira de fait à trouver de nouveaux gisements de pétrole? L'argent servira à trouver du pétrole, mais servira-t-il à en trouver au Canada? Les multinationales consacreront leurs capitaux à la recherche pétrolière dans la mer du Nord, au Moyen-Orient, au Brésil, au Venezuela, ou n'importe où ailleurs où elles ont de bonnes possibilités.

• (1630)

Si la population du Canada doit payer \$2 ou \$2.50 le baril de plus qu'actuellement, augmentation qui n'est absolument pas nécessaire pour répondre aux coûts d'exploitation, quelle assurance a-t-elle que cet argent sera utilisé au Canada pour trouver des sources de pétrole et d'autres réserves de gaz qui serviront à la population canadienne? C'est la question que le gouvernement doit élucider pour ce comité et la Chambre. Il n'y a absolument aucune raison pour justifier le besoin de hausser le prix du pétrole brut au pays, si ce n'est qu'il nous faut trouver d'autres sources pour les années à venir.

La seule façon d'assurer aux Canadiens que la différence de prix qu'ils paieront servira à assurer des approvisionnements futurs, c'est d'en faire assurer le contrôle au gouvernement et aux provinces productrices qui verront à ce qu'elle serve à l'exploration au lieu de laisser la décision au bon vouloir et aux petits caprices de l'industrie du pétrole.

Une des façons pour le gouvernement fédéral de s'entendre plus facilement avec les provinces pour en arriver à un consensus, ce que nous espérons tous, serait qu'il soit prêt à revoir les mesures du dernier budget concernant la fiscalité des ressources. Il se peut qu'en présentant son budget à la fin mai, le ministre des Finances soit prêt à abandonner la non-déductibilité ou, au moins, à permettre la déduction aux fins d'impôt de 50 p. 100 des redevances que doit payer une compagnie pétrolière ou minière. Ce serait certes une des façons de favoriser le consensus qu'il nous faut tellement.

J'aimerais dire aussi quelques mots de la question du gaz naturel. Dans ses remarques d'ouverture à la conférence des premiers ministres, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit ceci:

Les audiences de l'Office national de l'énergie se sont terminées récemment, et il n'est pas possible de se prononcer avec certitude tant que nous ne connaissons pas explicitement son opinion. Toutefois, l'Office sait parfaitement qu'il faut compter de moins en moins sur les réserves conventionnelles.